



Contestation de l'appréciation finale de la « valeur professionnelle » ou rendez-vous de carrière

Mode d'emploi

Vous avez fait l'objet d'un rendez-vous de carrière durant l'année 2019-2020

Le compte rendu du rendez-vous de carrière évaluant chacune des 11 compétences (*à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent*) avec les appréciations de l'IA-IPR vous a été transmis en début d'année scolaire.

L'appréciation définitive de votre "valeur professionnelle" ("*à consolider*", "*satisfaisant*", "*très satisfaisant*" ou "*excellent*") vient de vous être notifiée (le 14 janvier 2021) sur la plateforme internet.

Si celle-ci ne vous convient pas il est nécessaire d'agir rapidement et de formuler un recours.

Les délais et voies de recours

En cas de désaccord, « *L'enseignant dispose d'un délai de 30 jour franc à compter de la notification pour saisir l'autorité compétente. À compter de la réception de la demande, l'autorité compétente dispose d'un délai de 30 jours pour réviser, le cas échéant, l'appréciation finale* ».

Les recours devront avoir été adressés **avant le 14 février 2021**, soit par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à la DPE, 3 avenue Vercingétorix 63033 CLERMONT-FERRAND cedex, soit à l'adresse fonctionnelle « ce.dpe@ac-clermont.fr ». Le rectorat recommande vivement de privilégier l'envoi électronique.

Le courrier (postal ou électronique) doit être adressé sous couvert du chef d'établissement.

Votre requête doit être argumentée.

Elle peut d'abord s'appuyer sur le non-respect par l'administration de la procédure (délais de communication convocation entretiens et inspection, délai inférieur à 6 semaines entre les 2 entretiens, inspection réalisée par un chargé de mission et non par un inspecteur, ou par plusieurs inspecteurs en contradiction avec les instructions du ministre du 8 novembre 2017, reproches lors des entretiens d'absences pour raison médicale ou syndicale, ou de n'avoir pas renseigné le document de référence à l'entretien).

Elle peut ensuite montrer la contradiction éventuelle entre les évaluations de l'inspecteur et du chef d'établissement ou entre l'appréciation finale et le compte rendu du rendez-vous de carrière. Elle peut enfin apporter des éléments nouveaux (activités non prises en compte dans le regard porté sur votre travail, anciennes notations, rapports d'inspections antérieurs invalidant les reproches formulés contre vous...) afin de contester les griefs qui ont pu être formulés contre vous. Toute formulation qui laisserait entendre que vous cherchez à régler des comptes avec votre hiérarchie vous serait préjudiciable.

Pour éviter de commettre des erreurs ou des maladroites, avant toute démarche, il est indispensable de **consulter la section du SNETAA-FO qui vous conseillera** dans la rédaction de votre recours gracieux. Elle vous aidera à rédiger la requête. Les conseils et l'expérience des élus et des militants du syndicat sont un atout pour contester efficacement l'appréciation finale portée. Par courtoisie, il est conseillé d'en communiquer une copie à l'IA-IPR qui vous a inspecté.

Votre recours gracieux sera envoyé par voie hiérarchique à Monsieur le Recteur.

L'absence de réponse du rectorat dans les 30 jours équivaut à un refus de révision de votre appréciation.

En cas de rejet du recours, l'agent dispose d'un nouveau délai de 30 jour franc pour demander à l'autorité compétente de saisir la commission administrative compétente d'une demande de révision.

Modèle de recours :

NOM Prénom
Corps et discipline
Affectation
Adresse
Téléphone

Date

A [Monsieur Recteur] de l'académie de Clermont-Ferrand
S/C de [Madame ou Monsieur] [le Principal ou le Proviseur] du [collège ou du lycée de]

Objet : *recours gracieux en vue de la révision de l'appréciation finale portée à l'issue de mon rendez-vous de carrière.*

Monsieur le Recteur,

Ayant fait l'objet durant l'année scolaire 2018-2019 d'un rendez-vous de carrière, j'ai pris connaissance de l'appréciation finale qui m'a été attribuée [A consolider ; Satisfaisant ; Très satisfaisant].

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un réexamen de ma situation et une requalification de mon appréciation finale selon les dispositions prévues.

En effet, ... [mettre en avant les éléments positifs de votre dossier en vous appuyant sur les rapports d'inspection anciens, les notices de notation administrative, les notes, les projets menés, les services rendus à l'institution à travers les fonctions de professeur principal, de coordonnateur de discipline dans l'établissement, de tuteur de stagiaire, de membre de jury de concours...]

En espérant que ma requête aura retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses

Signature

Copie

- À l'IA-IPR ayant effectué le rendez-vous de carrière
- À la section du SNETAA FO